

**Service instructeur**  
Délégation à l'Action Territorialisée

N° CP-2011-12-5-4

**Service consulté**

**CONTRATS DE TERRITOIRE DE VIE  
ACCOMPAGNEMENT DU PROGRAMME LEADER  
FINANCEMENT POUR L'ANNEE 2011 PREMIERE PROGRAMMATION**

Résumé : Dans le cadre d'une première programmation, il est proposé d'accompagner le financement d'actions éligibles aux programmes LEADER des deux Groupes d'Action Locale haut-rhinois (GAL Sundgau-Saint-Louis et Trois Frontières et GAL Thur Doller) tel que prévu dans le cadre des Contrats de Territoire de Vie (CTV) 2010-2013 :

- Soutien au titre du CTV du Sundgau 2010-2013 à hauteur de 10 000 € pour un projet présenté dans le cadre du programme LEADER porté par le GAL des Pays du Sundgau-Saint-Louis et Trois Frontières et nécessitant un co-financement national ;
- Soutien au titre du CTV Thur Doller 2010-2013 à hauteur de 3 000 € pour un projet présenté dans le cadre du programme LEADER porté par le GAL du Pays Thur Doller et nécessitant un co-financement national.

**I. RAPPEL DU CONTEXTE ET DES PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT DES ENVELOPPES SPECIFIQUES LEADER**

Contexte :

Le 18 novembre 2008, les candidatures proposées par les Groupes d'Action Locale (GAL) du Pays Thur Doller, d'une part et des Pays du Sundgau et de Saint-Louis et Trois Frontières d'autre part, ont été officiellement retenues par le comité régional de sélection des GAL dans le cadre du projet européen LEADER 2007-2013.

Les programmes d'actions de chaque GAL sont les suivants :

**GAL du Pays Thur Doller :**

La stratégie du GAL s'articule autour du thème « la valorisation économique des patrimoines : un nouveau modèle pour notre territoire » et se décline en cinq orientations :

- valorisation économique et préservation du patrimoine naturel et forestier,
- valorisation économique et préservation du patrimoine rural et agricole,
- valorisation économique et préservation du patrimoine culturel et médiéval,
- valorisation économique et préservation du patrimoine industriel, artisanal et des savoir-faire traditionnels,
- valorisation économique des sites multi-patrimoniaux.

**GAL des Pays du Sundgau et de Saint-Louis et Trois Frontières :**

Ce projet a pour objectif d'optimiser les chances de pérennisation de l'agriculture sundgauvienne et de favoriser l'attractivité de ce territoire.

Le programme d'actions porte sur quatre axes :

- les mesures agro-environnementales (MAET),
- le soutien à l'économie agricole,
- le développement du tourisme rural,
- la valorisation du patrimoine.

Principes de fonctionnement des enveloppes spécifiques LEADER :

La réussite de ces projets de territoire repose en grande partie sur une animation dynamique nécessaire à la réalisation de projets de qualité ainsi que sur une gestion des dossiers rigoureuse et efficace.

Pour mener à bien ces missions, un poste d'agent de développement LEADER a été créé au sein de chaque GAL.

Au regard des axes de travail de ces GAL, qui contribuent en partie à la mise en œuvre du volet agricole des GERPLAN et au vu de la cohérence avec les politiques menées par le Département, l'Assemblée Départementale, par délibération du 23 octobre 2009, rapport n°CG-2009-4-5-6, a décidé de cofinancer les postes de chargés de missions des Groupes d'Action locale labellisés par le programme européen LEADER, étant convenu que les critères d'aides seraient les mêmes que ceux appliqués pour les postes d'agents de développement spécialisés au titre de la politique de développement local.

De plus, dans le cadre des Contrats de Territoires de Vie 2010-2013 du Sundgau, des Trois Pays et Thur et Doller, une enveloppe a été créée afin de permettre le cofinancement d'actions spécifiques qui s'inscrivent dans le programme LEADER.

En effet, la sollicitation du FEADER dans le cadre du programme LEADER est conditionnée à des cofinancements publics nationaux. Or, pour certains types d'action relevant de la stratégie développée par les deux GAL, les cofinancements ne peuvent trouver de place dans les aides sectorielles.

Aussi, ces lignes spécifiques permettent de cofinancer ces actions :

- à hauteur de 10 000 € dans le cadre du CTV des Trois Pays 2010-2013
- à hauteur de 20 000 € dans le cadre du CTV Sundgau 2010-2013
- à hauteur de 100 000 € soit 25 000 € par an en moyenne dans le cadre du CTV Thur Doller 2010-2013.

Par conséquent, l'intervention départementale à travers ces enveloppes constitue l'effet de levier qui est souhaité dans les Contrats de Territoire de Vie.

## **II. LISTE DES DOSSIERS PRESENTES DANS LE CADRE DE L'ACCOMPAGNEMENT DU PROGRAMME LEADER - PREMIERE PROGRAMMATION PAR TERRITOIRE DE VIE**

### **Territoire de Vie Thur Doller**

1 projet LEADER a été déposé pour un montant total sollicité de **3 000 €** en fonctionnement :

- Mise en valeur du patrimoine lors de la célébration du 40<sup>ème</sup> anniversaire de l'Association Train Thur Doller Alsace.

### **Territoire de Vie du Sundgau**

1 projet LEADER a été déposé pour un montant total sollicité de **10 000 €** en investissement :

- Ferme équestre Zum Blaue à KIFFIS : Construction d'un manège équestre.

### **Disposition commune aux dossiers GAL présentés**

S'agissant des dossiers présentés au titre des lignes spécifiques LEADER au sein des Contrats de Territoire de Vie, chaque décision de la Commission Thématique est assortie d'une réserve.

En effet, afin de garantir que l'enveloppe dédiée à l'accompagnement des projets LEADER au sein des Contrats de Territoire de Vie soit bien utilisée à cette fin et joue son véritable rôle d'effet de levier, la décision de la Commission Thématique est notifiée au porteur de projet avec la mention d'une réserve précisant que le cofinancement de son opération par le Département est conditionné à l'accord préalable du comité de programmation du GAL LEADER.

L'avis favorable du comité de programmation est nécessaire au passage du dossier en Commission Permanente du Conseil Général pour accord définitif. Dans le cas d'un avis défavorable du comité de programmation LEADER, l'opération ne sera pas présentée en Commission Permanente pour programmation définitive.

Les comités de programmation des deux GAL LEADER se sont prononcés favorablement aux deux projets présentés dans le cadre de cette première programmation.

Le montant des aides à allouer pour cette première programmation des opérations 2011 s'élève à **13 000 €** décomposés selon les imputations suivantes :

- Programme F231, imputation 0-204-71-2042-28221-006 : **10 000 €.**
- Programme F731, imputation 0-65-71-6574-28271-006 : **3 000 €.**

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A stylized, handwritten signature in black ink. The signature is composed of several fluid, connected strokes. It begins with a large, rounded loop on the left, followed by a vertical line that descends and then curves back up to cross the initial loop. To the right of this vertical line, there are several smaller, more intricate strokes that appear to be the letters 't', 't', and 'n' written in a cursive or semi-cursive style. The overall impression is that of a personal, handwritten signature.

Charles BUTTNER

Délégation à l'Action Territorialisée

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE  
DU 25 NOVEMBRE 2011

**Groupe d'action local (E)**  
**PROGRAMME 2011**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
GAL00004	<b>FERME EQUESTRE JEAN WALTHER</b> P11-Construction d'un manège équestre	100 382,00	9,96%	10 000,00
			<b>Total</b>	<b>10 000,00</b>

Délégation à l'Action Territorialisée

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE  
DU 25 NOVEMBRE 2011

**Groupe d'action local (F)**  
**PROGRAMME 2011**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
GAL00003	<b>ASSOCIATION TRAIN THUR DOLLER ALSACE</b> P11-Mise en valeur du patrimoine lors de la célébration du 40 <sup>ème</sup> anniversaire de l'Association Train Thur Doller Alsace	16 677,00	17,99%	3 000,00
			<b>Total</b>	<b>3 000,00</b>